



Arrondi sur salaire

🕒 Date de création	8 juillet 2026 16:11
🔗 Niveau d'effort	💪 Structurant
👤 Profil	💖 Je suis engagé
🔗 Type de don	💰 Don financier

🎯 Objectif

Permettre à chaque collaborateur·rice de faire un don automatique et récurrent, en arrondissant son salaire net au chiffre inférieur, l'entreprise pouvant abonder le montant collecté pour démultiplier l'impact.

Pourquoi c'est pertinent pour le Giving Tuesday ?

L'arrondi sur salaire est un dispositif qui existe toute l'année : le Giving Tuesday est l'occasion idéale pour le lancer, le relancer, ou lui donner un coup de projecteur auprès de vos équipes qui ne l'ont pas encore activé.

📋 Étapes clés

1. **Vérifier l'éligibilité du dispositif** : l'arrondi sur salaire nécessite un accord avec votre prestataire de paie (ou une solution dédiée type MicroDON, Komeet, etc.) et l'accord des instances représentatives du personnel si votre entreprise en dispose.
2. **Choisir la ou les causes bénéficiaires** : une association unique ou un panel de causes au choix du salarié.
3. **Décider d'un abondement employeur** (facultatif mais fortement recommandé) : par exemple, l'entreprise double chaque don collecté, ce qui démultiplie l'engagement individuel et valorise l'implication de la direction.

4. **Communiquer largement en amont du Giving Tuesday** : mail dédié, intranet, affichage physique : expliquer concrètement le mécanisme (quelques centimes à quelques euros par mois, sans engagement to long terme, résiliable à tout moment).
5. **Lancer une campagne d'adhésion le jour J** : profiter de la mobilisation collective autour du Giving Tuesday pour maximiser le taux de souscription.
6. **Communiquer le bilan** : même modeste, un chiffre concret (nombre de participants, montant collecté) légitime le dispositif et encourage de nouvelles adhésions l'année suivante.

Points de vigilance

- Le dispositif prend du temps à mettre en place techniquement (souvent plusieurs semaines avec le prestataire de paie), à anticiper bien avant le Giving Tuesday si vous partez de zéro.
- Prévoir une communication claire sur la réversibilité : beaucoup de salariés hésitent à s'engager par crainte que ce soit irrévocable.
- Si le dispositif existe déjà dans votre entreprise, adaptez la communication en conséquence (taux d'adhésion actuel, témoignages internes).

Ressources liées

- Partenaires techniques pouvant accompagner ce dispositif :
 - MicroDON : <https://www.microdon.org/don-sur-salaire>
 - Komeet : <https://www.komeet.cc/komeet-platform>